



HAL
open science

La nature urbaine patrimonialisée: usage et perception. Le cas de deux jardins marocains.

Gaëlle Gillot

► **To cite this version:**

Gaëlle Gillot. La nature urbaine patrimonialisée: usage et perception. Le cas de deux jardins marocains.. Gravari-Barbas, Maria. Habiter le patrimoine. Sens, vécu, imaginaire., PUR, pp.105-124, 2005, Géographie sociale. halshs-00259687

HAL Id: halshs-00259687

<https://shs.hal.science/halshs-00259687>

Submitted on 29 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La nature urbaine patrimonialisée : perception et usage, les cas de deux jardins marocains

Paru dans Gravari-Barbas, Maria, *Habiter le patrimoine. Sens, vécu, imaginaire*, PUR, 2005

Gaëlle Gillot

Urbama, Université de Tours,
ATER Université de Grenoble 2

Les illustrations ont été retirées de cette version

Partout, les jardins attirent, ils plaisent, quel que soit leur statut. Publics ou privés, ils constituent des lieux dans laquelle la végétation est mise en scène à l'aide de divers attributs pour créer une ambiance, un paysage, une aération dans le tissu urbain, un décor-écran autour d'un bâtiment, ou un espace de repos, de jeux et de promenade. Ils constituent les hauts lieux de nature urbaine. Associés par exemple à la pureté, à la salubrité, dans les représentations sociales (notamment occidentales) depuis au moins deux siècles, ils résistent moins bien que les bâtiments au passage du temps. Pourtant, depuis environ vingt ans en France notamment, des historiens et des paysagistes, de même que des amoureux des jardins cherchent à reconstituer des jardins selon leur tracé originel et, pour les préserver, cherchent à convaincre les services du patrimoine des administrations centrales de les classer, tout au moins de les inscrire sur la liste du patrimoine national. Les « jardins historiques » reconstitués se sont ainsi multipliés. Ce mouvement n'est pas propre à la France, ni même à l'Europe, on l'observe également au Maroc.

La Wilaya (la préfecture) de Rabat-Salé au Maroc compte 19 monuments, sites ou zones classés sur la liste du Patrimoine National marocain, dont deux jardins. Ces derniers sont publics et ont été classés à des périodes très différentes : 1914 pour le jardin des Oudaïas, et 1992 pour le Jardin d'Essais. Leur histoire n'est donc pas similaire et pourtant investis physiquement et symboliquement, ils abritent une part de l'identité nationale.

1. Deux « jardins parlants » à Rabat

En 1629 paraît à Londres l'ouvrage *Paradisus* dans lequel son auteur, John Parkinson, présente un jardin de raretés botaniques qu'il appelle « the speaking garden », « le jardin parlant ». Pour lui son jardin « racontait » une histoire. Il contenait une mémoire particulière puisque celle-ci était composée d'éléments vivants, la végétation qui, loin d'être figée, continuait l'histoire et parlait à ses visiteurs. Les jardins sont des constructions, ils reflètent par conséquent un rapport de l'homme à la nature et à la ville à un moment donné. En cela, ils sont des jardins parlant au même titre que celui de Parkinson.

À Rabat, le jardin de la Casbah des Oudaïas et le Jardin d'Essais racontent l'histoire des influences croisées de la ville. Entre la tradition arabe et la volonté française de créer des villes modernes, l'analyse de ces deux lieux permet de lire une partie de l'identité de Rabat.

1.1. Le Jardin « historique » de la Casbah des Oudaïas

La ville de Rabat tient son nom de sa citadelle du XIIe siècle. La forteresse (Riba, qui a donné Ribât al-Fath, « camp de la victoire ») était un camp militaire et religieux. Elle était munie d'une vaste enceinte défensive qui contenait à la fois des habitations et des vergers, les habitations se regroupant dans la casbah.

1.1.1. La cour, le jardin supposé, la place d'armes

La première trace de jardin dans la Casbah remonte au XVIII^e siècle : la cour d'une belle demeure située près des remparts en aurait abrité un, mais nous n'en avons aucune preuve archéologique. La seule certitude est que, si ce jardin a jamais existé, il a été rapidement transformé en place d'armes en raison de sa situation défensive. Les Français y auraient campé entre 1912 et 1914. Cette cour aménagée pourrait être l'ancêtre du jardin andalou que l'on connaît aujourd'hui.

Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que Rabat a été dotée de quelques jardins d'agrément privés. On n'en connaît que deux exemples : le jardin du palais du sultan et celui du palais d'un riche négociant (le palais de Kebîbât dont il ne reste rien aujourd'hui). Des cours intérieures de maisons avaient été plantées de quelques arbres, mais Rabat n'a jamais été une référence en matière de jardins au Maroc.

1.1.2. L'arrivée des Français au Maroc bouleverse l'histoire urbaine de Rabat

L'arrivée des Français au Maroc en 1911 et l'établissement du protectorat en 1912 bouleversent l'évolution de Rabat que le maréchal Lyautey¹ choisit comme capitale. Il était persuadé que « la grandeur des hommes au pouvoir se mesure à la qualité de leurs réalisations architecturales »², mais qu'il convenait de ne faire subir aucune altération aux anciennes cités marocaines. Il met alors en place des administrations de planification urbaine ainsi qu'un « service des Beaux Arts et des Monuments historiques » (novembre 1912). Une nouvelle ville est construite à côté de la médina.

Le service du patrimoine se charge alors de faire un relevé des monuments et des zones « indigènes » à préserver. Lyautey fait d'ailleurs rénover la demeure qui entoure la cour-place d'armes dans la Casbah afin de la transformer en musée des arts marocains³. En 1914⁴ une partie de la Casbah est classée par ses services dans la catégorie « patrimoine ». Elle est donc protégée des aménagements de la ville nouvelle planifiée par Henri Prost.

En revanche, elle est concernée par le « système de parcs » mis au point dès 1913 par Forestier, conservateur des Promenades de Paris. Ce dernier, qui a séjourné et travaillé à Séville s'était fortement intéressé aux jardins arabes et compte tenir compte de la culture « locale » dans ses créations marocaines. C'est ainsi qu'il conçoit en 1914 un jardin public de style andalou dans la cour du musée de la Casbah, réalisé en 1919. Situé au sein d'un ensemble de bâtiments patrimonialisés, inspiré d'une tradition architecturale et paysagère arabo-andalouse, le jardin acquiert alors une dimension historique jamais remise en question depuis.

1.2. Le Jardin d'Essais : un « jardin moderne »

Dès que Rabat est choisie comme capitale par Lyautey, une ville européenne et moderne est planifiée à l'écart de la médina jugée inadaptée pour accueillir les services et le confort qu'une ville et une vie moderne requièrent. Dans son plan directeur en 1914, Henri Prost propose une planification maîtrisée où chaque élément de la « ville nouvelle de Rabat », selon l'appellation officielle, est minutieusement étudié pour s'adapter au site et intégrer les

¹ Résident général de la France au Maroc de 1912 à 1916 et de 1917 à 1925.

² MICAUD, Ellen C., « Systèmes politiques et modèles urbains au Maghreb », p. 275

³ Devenu le Musée National des Beaux Arts.

⁴ BO n°86 du 19 juin 1914, p.454.

préoccupations hygiénistes. Le plan de la ville devait refléter l'efficacité et la compétence de la France à gérer un pays rationnellement, de même que démontrer sa capacité à domestiquer la nature et à l'ordonner. Considérés comme des équipements à part entière dans la trame urbaine, prévus dans le plan d'aménagement de Prost, les jardins de la ville nouvelle sont réalisés assez rapidement grâce à la création en 1921 du Service administratif des plantations et promenades de Rabat sur le modèle du service du même nom à Paris.

1.2.1. Domestiquer la « nature »

Les jardins publics sont considérés dans le plan directeur de Rabat comme des éléments indispensables non seulement à la beauté de la ville et, sont le gage de la salubrité matérielle et morale de la ville. N'oublions pas qu'il était admis au début du XXe qu'une ville idéale était verte⁵. Leur place était donc considérée comme essentielle.

Forestier aménage lui-même le jardin d'Essais de 1919 à 1922. IL est situé sur l'ancien emplacement de l'Agdal du palais royal, qui était un terrain planté de vergers. Conçu pour adapter, à une forme moderne, les qualités et les caractéristiques du jardin traditionnel islamique⁶, il est structuré en terrasses, le long de la pente du terrain, ce qui facilite l'irrigation. Comme son nom l'indique, le jardin d'Essais était un jardin d'acclimatation. Les allées et les contre-allées, perpendiculaires, de même que les parterres constituaient une mise en scène d'un jardin classique à la française. Une partie du jardin n'était pas accessible au public car elle servait de pépinière pour le reste des plantations de la ville.

Ainsi le jardin d'Essais remplissait plusieurs rôles. À l'échelle du quartier, il aérail le tissu urbain, l'embellissait et contribuait à sa salubrité ; à l'échelle des habitants, il procurait un lieu de divertissement instructif et moralement sain ; et à l'échelle de la ville, voire du pays, il était pour les administrateurs du Protectorat une preuve du génie botanique et scientifique des Français et participait ainsi à l'opération de prestige de la création de la ville coloniale.

La planification suivante, celle d'Écochard (1947), n'accorde pas la même place aux jardins publics, donnant la priorité au logement afin de résoudre une grave crise de surpopulation. Les jardins de la période Prost sont ainsi restés les jardins principaux de la ville actuelle de Rabat.

1.2.2. Abandon et sauvegarde

En 1930, les premiers bidonvilles apparaissent à Rabat et en 1936, 22% de la population habite dans ce type de quartiers. Entre 1912 et 1994 (82 ans), la population a été multipliée par 310, avec une accélération de la croissance dans les années 1950. Les problèmes d'assainissement, d'hygiène, et d'équipement font passer la réalisation de jardins publics au statut de luxe auquel il est impossible d'accéder. Si les jardins existants ne sont pas

⁵ Les utopies urbaines de Claude-Nicolas Ledoux, Jean-Baptiste Godin ou Charles Fourier par exemple qui font une confiance aveugle dans les lois de la science, mettent aussi en avant la nécessaire présence de la nature, régénératrice et dispensatrice de bien-être, condition du bonheur. C'est avec Howard et ses cités-jardins que l'utopie de la ville idéale, verte, prend un sens opératoire poussé.

⁶ Hérités en premier lieu semble-t-il du modèle persan, les jardins de l'islam se caractérisent (au-delà de leur diversité) par deux éléments clés : l'eau et la géométrie. L'eau se devait de paraître abondante alors qu'elle était rare et sa présence et son écoulement reposaient sur le recyclage et donc sur une science de l'hydraulique très au point. Le jardin s'organisait autour des angles des canaux d'irrigation qui en déterminaient la forme très ordonnée. L'héritage persan du plan *chahar bagh* (un rectangle divisé en quatre rectangles égaux par les canaux d'eau) représente la base du jardin d'islam car il correspondait parfaitement à la mythologie coranique des quatre fleuves.

détruits, on ne relève aucune réalisation nouvelle importante. La priorité reste le contrôle de la croissance de la ville, bien plus que son embellissement.

Au cours des années 1980, le jardin d'Essais s'est dégradé et sa symbolique scientifique s'est perdue avec les générations. Le Ministère de l'Agriculture, dont dépend son entretien fait exécuter des travaux dans la seule partie non accessible au public. La partie accessible au public est à cette époque plutôt délaissée par les usagers. Il n'est pas menacé, il n'est pas fréquenté, tout pousse donc au statut quo. Malgré tout, le jardin survit. Situé dans un quartier plutôt excentré, moderne, relativement éloigné de la médina et du littoral, il est absent des circuits touristiques. Ceci n'est pas le cas du jardin des Oudaïas dont la visite est recommandée dans les guides touristiques.

Mais cette situation ne dure pas. En 1991, le Crédit Agricole projette de construire son siège social marocain sur le jardin. Bien situé dans un quartier moderne et plutôt bien réputé, le terrain du jardin d'Essais présente de nombreux avantages pour l'installation d'un tel bâtiment. Face à ce projet, une association de défense du jardin d'Essais se crée. Elle est constituée d'habitants du quartier, de professeurs d'universités, de journalistes, d'urbanistes, d'amoureux de la mémoire de Rabat dont la préoccupation est désormais de faire le échouer. Afin de contrer les spéculations immobilières, la solution est l'inscription du jardin sur la liste du Patrimoine national. L'association obtient gain de cause, notamment appuyée par des chercheurs de l'INRA⁷ qui montent le dossier de proposition d'inscription du jardin d'Essais et prennent l'affaire en main. Le jardin d'Essais est inscrit sur la liste du patrimoine national le 6 mars 1992 (arrêté du Ministre des Affaires culturelles n°503-91).

En contrepartie, l'INRA s'engage à entreprendre des travaux soumis à l'inspection de l'administration des monuments historiques en vue d'un programme scientifique de jardin botanique. Il doit donc occuper le terrain, l'habiter. Le jardin a été sauvé en devenant un patrimoine culturel.

La Wilaya de Rabat possède donc depuis 1992 deux jardins patrimonialisés, dans des circonstances très différents. Ces deux jardins datent de la même époque (ils ont tous deux été dessinés en 1914), mais ils ne possèdent pourtant pas une même profondeur historique, ni une symbolique identique. Leur site d'implantation y est pour beaucoup, et autant le jardin des Oudaïas est connu et apprécié pour sa structure « traditionnelle », autant le jardin d'Essais est doté d'une image de progrès scientifique et de modernité urbaine. Ces lieux ont une symbolique signifiante pour l'identité Rabati contemporaine et leur patrimonialisation est bavarde.

2. Racines identitaires, des jardins à la symbolique signifiante

La patrimonialisation du jardin des Oudaïas et celle du jardin d'Essais expriment chacune à leur époque la relation des hommes à leur environnement urbain. En 1914 puis en 1944 lorsque les Oudaïas sont reconnus comme patrimoine par l'administration française, il s'agit de préserver une architecture et une esthétique marocaines. Au contraire, en 1992, l'inscription du jardin d'Essais reconnaît le lieu comme constitutif de la mémoire du Maroc, alors qu'il a été conçu et construit par les Français. Ces deux jardins prennent leurs racines dans des histoires d'influences croisées entre la France, l'Andalousie et le Maroc, et donc dans des références hétérogènes. S'ils ont été patrimonialisés, c'est qu'ils possèdent une valeur singulière dans le présent, qu'elle soit esthétique, sociale ou politique.

⁷ Institut National de la Recherche Agronomique Marocain

2.1. Mémoire matérielle de l'histoire urbaine

2.1.1. Conserver une esthétique

L'inscription d'un jardin sur une liste du patrimoine renvoie à la question de l'esthétique, du beau. La structure du jardin est considérée comme particulièrement belle ou représentative d'un modèle durable bien réalisé, qu'il est nécessaire de conserver pour le transmettre aux générations futures. L'inscription permet alors en quelque sorte de figer le modèle et de l'empêcher d'évoluer, parce que ce qui existe est ce qui doit rester.

En 1919, lorsque Forestier réaménage le jardin des Oudaïas, il le dessine en fonction des règles du jardin andalou qu'il a étudiées lorsqu'il a travaillé à Séville. Séduit par l'ambiance intime et sensuelle de ces jardins, acquis au « mythe andalou » du califat de Cordoue, la cour du musée lui offre un site idéal. Mais ce jardin andalou n'est pas un jardin qui existait depuis de nombreuses années lorsqu'il devient un patrimoine avec le reste de la Casbah. Forestier a ici réinventé la tradition du jardin d'islam. Il l'a réinterprétée en fonction des conditions du moment en utilisant à la fois des références « locales » (dont on n'avait pas d'exemple à Rabat), et un savoir faire et un regard occidentaux. Ce jardin a cependant acquis une légitimité historique et son origine française s'est effacée au profit de la tradition arabo-andalouse qu'il suggérait. La patrimonialisation d'un tel site aujourd'hui réaffirmée chaque année à l'occasion d'un festival de jazz qui le met en valeur. Le jardin des Oudaïas fait sens et est vécu comme une création majeure de l'art des jardins andalous à Rabat.

Or, l'art des jardins possède une définition ambiguë et un statut qui n'est pas clair⁸. C'est pourtant en partie en son nom que le dossier pour l'inscription du jardin d'Essais a été monté. Les arguments esthétiques du ressort de l'art des jardins y ont été fortement mis en valeur : un chapitre est consacré à « l'intérêt artistique et pittoresque du jardin ». On y lit par exemple que « *Le tracé est marqué par une conception fonctionnelle et sensorielle polyvalente : il permet de voir simultanément tous les aspects d'un lieu (lumière, ombre, couleur, sons, odeurs, eau, végétal, minéral)* »⁹. Cette description nous rappelle que l'art est aussi et avant tout une question de perception. Or si le jardin d'Essais comme celui des Oudaïas possèdent une légitimité à être préservés comme patrimoines, ce n'est pas tant parce qu'ils respectent les « règles de l'art » qu'en vertu du sentiment qu'engendre leur fréquentation, et de l'histoire qu'on leur prête à l'échelle du tissu urbain de même qu'à l'échelle sociale. Les jardins sont des lieux surinvestis par l'affect, et peu importe que la tradition ait été réinventée, du moment que le jardin soit parlant du point de vue de l'identité, et invite à l'imagination et à l'appropriation symbolique.

2.1.2. Préserver l'idée d'une ville planifiée

Dans la patrimonialisation des jardins tels que les Oudaïas, mais surtout pour le jardin d'Essais, plus récente, se joue la mémoire de la construction d'une ville nouvelle qui était planifiée et organisée. Rabat a bénéficié d'un schéma directeur bien avant que ce type de documents soit obligatoire en France¹⁰. L'époque à laquelle les extensions modernes de la ville ont été réalisées reste celle de tous les possibles, dont la réalisation de l'idéal. À cette

⁸ À ce sujet, on peut par exemple se référer à HUNT, John Dixon, *L'art du jardin et son histoire*, et/ou à MOSSER Monique, NYS Philippe (dir.), *Le Jardin, art et lieu de mémoire*.

⁹ *Proposition d'inscription du site du jardin d'Essais de la ville de Rabat*, Royaume du Maroc, Ministère des Affaires Culturelles, Direction du patrimoine, non daté, non paginé.

¹⁰ Inspirée du *Town Planning Act* de 1909 en Grande Bretagne, la loi Cornudet de 1919 instaure en France l'obligation faite à chaque grande ville d'établir un *Plan d'extension et d'embellissement* urbain.

époque, en 1922 par exemple, le ratio entre la superficie des espaces de verdure et le nombre d'habitants s'établissait à 17,8 m². En 1998 le ration atteint difficilement 2 m². Dans ces conditions les jardins hérités ont pris une importance toute particulière.

Des membres de la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture font remarquer à quel point le contraste est saisissant entre le souvenir de la ville jusque dans les années cinquante et la ville telle qu'elle est aujourd'hui. Ils estiment que ce qui était construit alors était beau et bien pensé, quand la ville d'aujourd'hui est gérée dans l'urgence. Leur mémoire, passée au filtre de la nostalgie, compare les constructions d'hier et celles de maintenant et remarque la pauvreté architecturale, le manque de verdure et la tristesse des jardins. Ainsi Par la patrimonialisation, pensent-ils, les jardins seront préservés de toute atteinte de la ville contemporaine sur le passé. Ils demeureront des témoins du riche passé de la ville planifiée.

2.2 L'appropriation matérielle et symbolique du passé comme fondement de l'identité nationale

2.2.1. S'approprier des réalisations imposées

L'indépendance du Maroc en 1956, si elle ne clôt pas toute collaboration avec la France, est l'occasion pour le pays de prendre possession des biens et des constructions hérités de la période coloniale. Les structures urbaines modernes ont imposé une rupture dans la structure de la ville, et dans la perception de la nature. La ville moderne avait été construite selon un modèle à dessein presque à l'opposé de celui de la médina : les rues larges et aérées avec des bâtiments ouverts et alignés faisaient écho aux petites ruelles sombres et labyrinthiques de la médina. Le rapport à la nature lui-même avait été bouleversé. Alors que jusque-là la verdure était privée, contenue entre les murs des cours des maisons, ou sous forme de vergers ou jardins maraîchers situés autour de la ville, elle s'inscrit désormais à l'intérieur de la ville, sous forme de jardins d'agrément ouverts à tous. Surtout, elle est devenue une nature réservée à l'ornementation et ne donne plus ni fruits ni légumes. Son appropriation par les habitants de Rabat est rapide et les jardins publics sont très fréquentés, mais ils induisent une pratique différente. Des attitudes anciennes sont transposées dans les jardins publics. La promenade au jardin devient une habitude très fréquente pour tous les habitants de Rabat qui s'approprient ainsi les lieux au rythme de la marche et les incluent dans leur territoire. En occupant les jardins publics, en les fréquentant, les usagers les ont intégrés à leur représentation et à la réalité de la ville. Leur végétation, en puisant dans la terre du pays depuis le début du XXe siècle est devenue un élément du quotidien, profondément enraciné dans le territoire auquel elle donne une identité qu'il faut préserver.

L'histoire des jardins d'Essais et des Oudaïas est liée à une période qui a introduit une rupture avec la représentation traditionnelle de la nature et a introduit de nouvelles formes urbaines. Mais ces ruptures sont constitutives de la ville actuelle et les accepter, les faire siennes revient à accepter et à approprier une histoire imposée, et par conséquent faire preuve d'une inébranlable force culturelle face à l'occupation du pays. Ceci a fortement à voir avec la construction, voire la défense, de l'identité nationale.

2.2.2. Une signification nationale

L'inscription d'un lieu ou d'un espace sur la liste du patrimoine national porte une signification locale. Les acteurs s'adressent d'abord à leurs concitoyens. Le patrimoine est

vécu comme un « héritage du père »¹¹ à transmettre aux enfants, un bien à conserver et donc une mémoire à protéger. Or la mémoire est constitutive de l'identité nationale. Si l'on abuse un peu l'étymologie, on peut dire que dans patrimoine, il y a patrie. La distinction et l'acceptation en patrimoine des deux jardins de Rabat constituent une construction symbolique de la culture nationale et une mise en perspective des influences qui la composent. Ainsi, peut importe que le jardin andalou des Oudaïas ait été construit par un Français puisqu'il l'a été sur un modèle arabo-andalou que revendiquent les Rabatis. Peut importe également que le jardin d'Essais ait été conçu entre autres pour affirmer une puissance scientifique des Français à travers la végétation, dans la mesure où il a été dessiné en tenant compte de la topographie et d'un système hydraulique inventé par les Almohades à Marrakech au XIIe siècle. La généalogie des modèles est conforme au pays, fait sens, même s'ils ont été appliqués via la France.

À travers les deux jardins patrimonialisés, c'est une période difficile de l'histoire nationale que les Marocains s'approprient. Ils l'acceptent et l'intègrent grâce aux références culturelles plus anciennes auxquelles il la rattachent, niant de cette manière la question de la rupture. En intégrant ces jardins dans une continuité historique ils l'habitent et sont habités par elle puisqu'elle engendre de l'imaginaire. Par la végétation, être vivant, le passé s'oublie au profit du présent et du futur et le patrimoine prend une valeur contemporaine indiscutable du point de vue de l'identité nationale et locale.

La végétation elle-même assure une continuité dans la durée de la construction identitaire et prend depuis les années 1980 une autre signification dans la ville.

2.3. Un écosystème hérité : l'argument nouveau de l'écologie

Avec l'inscription du jardin d'Essais sur la liste du patrimoine national s'est affirmé un nouveau type d'arguments en faveur de la préservation des jardins : « l'environnement ». Un sentiment écologique émerge doucement au Maroc au cours des années 1980 à la faveur d'une prise de conscience de la dégradation du milieu naturel mêlée à la culpabilité envers l'environnement. La représentation du monde comme un géosystème fermé, terminé et interdépendant à tous les niveaux gagne les consciences non seulement des scientifiques, mais également celle des amoureux de la nature sous toutes ses formes. La nature en ville devient un objet de préoccupation lié à la volonté d'améliorer le cadre de vie et toute destruction de jardin est vécue comme une pollution visuelle, une balafre paysagère. Tout jardin menacé doit donc être protégé.

C'est dans ce contexte que les ingénieurs de l'INRA décidés à sauver le jardin d'Essais utilisent largement l'argument du « patrimoine naturel » et de l'écosystème à préserver. On peut lire ainsi dans la proposition d'inscription du jardin que « *Le jardin d'Essais a contribué à enrichir le patrimoine horticole national grâce aux collections réunies, installées et préservées et à la multitude d'essences multipliées et vulgarisées* » (p. 2). On lit plus loin que le jardin « *garantit un écosystème entre la ville (artéfact complexe) et la nature non dominée* » et qu'il est une « *banque génétique, un conservatoire des ressources vivantes* » (p.3 et 4). Le rapport conclut sur la nécessaire valorisation du lieu comme « *intermédiaire entre le public et la science botanique* », et son rôle « *pour sensibiliser à la valeur d'une de nos richesses nationale : le matériau végétal* » « *partie intégrante du patrimoine universel dont la préservation doit être la préoccupation essentielle de chacun* » (p. 4).

Inscrire sur la liste du patrimoine national un jardin hérité de la colonisation n'est pas anodin du point de vue de l'identité nationale. L'argumentaire écologique permet justement de

¹¹ Voir la définition de « Patrimoine » dans le *Dictionnaire critique de géographie* de Roger Brunet, Roger Ferras et Hervé Théry (p.369)

replacer ce patrimoine dans un contexte universel qui dépasse les clivages de l'histoire pour en quelque sorte susciter un sentiment de responsabilité nationale davantage que d'appartenance.

La mise en patrimoine de ces jardins ou leur confirmation en tant que patrimoine affirme leur rattachement au territoire marocain au préalable véhiculé par l'héritage culturel construit à la suite de la réappropriation des modèles « artistiques ». Lieux vecteurs d'une culture identitaire, ces jardins publics sont habités par une symbolique construite sur l'héritage historique mais également et surtout par les représentations et les pratiques sociales de la ville.

3. Habiter un bien public « naturel » : la pratique de deux jardins patrimoines

La pratique et la perception des jardins publics à Rabat sont variables en fonction des générations, du sexe et des classes sociales. La différence d'entretien entre le jardin des Oudaïas et le jardin d'Essais est très marquée et dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'imaginaire lié à chacun de ces lieux soit dissemblable. Il découle en partie de la mémoire des jardins qu'ont les usagers, qui est parfois directe (ils les ont fréquenté lorsqu'ils étaient enfants) ou indirecte (leur parents leur ont transmis une représentation). La mémoire modèle la perception actuelle du jardin en regrets ou en paradis approché.

3.1. Mémoire et regrets

3.1.1. « Avant c'était mieux »

Les usagers des jardins de Rabat quelque soit leur âge ne voient pas les jardins tels qu'ils sont « vraiment ». Ils les perçoivent à travers le prisme de l'histoire et des représentations sociales. Ainsi, le jardin des Oudaïas jouit d'une très bonne réputation à Rabat. Bien entretenu, à l'écart des remous de la ville, à proximité du musée, il offre un lieu de délasserment à ses visiteurs. Sa situation dans la Casbah en fait un lieu historique reconnu par tous et les usagers se projettent dans un passé lointain lié aux racines arabo-andalouses. Pour de nombreux visiteurs, ce jardin date du XIIe ou XIIIe siècle, il est ainsi perçu comme aussi ancien que les remparts. Mieux entretenu que la plupart des autres jardins publics de Rabat, puisqu'il est un site touristique, cette différence fait penser à ses visiteurs locaux qu'il est plus précieux que les autres. Cela est dû en partie à son passé (supposé) très ancien. Lorsqu'on les interroge, les usagers du jardin des Oudaïas affirment que le jardin est une preuve d'un certain « âge d'or » de la culture arabo-musulmane, désormais perdu. Naïma affirme ainsi que « *Avant on savait faire les jardins. L'architecture est très bien organisée ici, j'admire les allées et la diversité des plantes, tous les petits détails qui font qu'on se sent au calme dans une ambiance du passé qu'on ne peut pas retrouver aujourd'hui.* »¹².

Le jardin d'Essais quant à lui possède une autre représentation. Depuis longtemps abandonné, il fait l'objet de travaux de rénovation depuis son inscription. Il semble en perpétuel chantier et les bandes de plastique orange signalant les travaux sont peu favorables à la rêverie. Les adultes qui l'ont connu dans les années quarante ou cinquante regrettent l'époque antérieure à sa dégradation. Ainsi Monsieur Hamid explique que « *Aujourd'hui le jardin d'Essais n'est plus rien du tout. (...) Les derniers aménagements qui ont été faits, comme le grand portail qu'on avait installé dans la rue des chantiers sans consulter personne, sont venus piétiner notre passé et nos sentiments. Pour nous qui étions des enfants*

¹² Entretien au jardin des Oudaïas. Naïma est journaliste et a 27 ans.

dans la colonisation et juste après la colonisation, ce jardin était un livre qui s'ouvrait. Nous y allions pour nous promener et découvrir des espèces nouvelles, des arbres, des noms avec leurs images vivantes. Aujourd'hui cet espace est dégradé. Nos enfants sont devenus des bâtards car on a piétiné leur passé »¹³.

3.1.2. « Il faudrait le mettre en valeur »

L'évolution de la ville et les problèmes rencontrés donnent à penser aux usagers que ces jardins sont extrêmement importants pour la mémoire culturelle, identitaire, et environnementale de la ville. A travers leurs témoignages, on comprend que face à l'évolution incertaine de la ville et la rareté des jardins, ils veulent préserver le passé tel qu'il reste dans leurs mémoires ou tel que leurs parents leur ont transmis. Ils se disent conscients de pratiquer des lieux très importants pour la mémoire de Rabat et leur identité de Rabati, bien qu'ils ne sachent pas toujours que le lieu a été patrimonialisé (notamment le jardin d'Essais) et cela les rend soucieux de la préservation de ces jardins et de leur mise en valeur.

Ils observent cependant que ces jardins ne sont pas toujours propres et que cela n'incite pas à respecter les plantations, le mobilier, ni la propreté du lieu. Si les poubelles ne sont pas vidées régulièrement et que les ordures jonchent le sol, à quoi bon faire l'effort de ramasser ses déchets ? C'est donc avec regret que Mohammed compare le jardin d'Essais actuel avec celui où il a joué enfant, dans les années soixante. Il dit ne pas comprendre pourquoi un tel lieu n'est pas mis en valeur, pourquoi il n'y a plus d'étiquettes pour indiquer le nom des arbres, la mise en valeur étant pour lui la seule manière de le préserver de la destruction du temps et des visiteurs inconscients de sa valeur de « *bout de terre autrefois arrachée à la ville* »¹⁴.

3.2. Mémoire et imaginaire : le paradis approché

Malgré les regrets, la perception du jardin des Oudaïas et du jardin d'Essais semble très positive. Ils revêtent aussi à Rabat une signification particulière liée à la symbolique du paradis et à une pratique permettant la liberté.

3.2.1. Un havre de paix

Face à une ville relativement minérale, les jardins constituent des formes de parenthèses dans la ville. Rupture spatiale, le jardin public offre aussi une rupture temporelle dans la vie du citoyen. Grâce à ses clôtures, nettement affirmées dans le cas du jardin des Oudaïas, plus discrètes mais également nettes pour le jardin d'Essais, les jardins s'inscrivent comme des îlots dans la ville et permettent un instant de l'oublier. Ces jardins, considérés comme anciens, rappellent l'époque à laquelle ils ont été aménagés et le passage du temps. Leurs visiteurs laissent leur imagination vagabonder jusqu'aux origines mêmes du jardin et à ses valeurs symboliques. Difficile ici de ne pas évoquer le fait que *jardin* et *paradis* en arabe classique sont désignés par le même mot, *djanna*, et que dans le Coran, le paradis est décrit sous la forme d'un jardin merveilleux où les cinq sens seront comblés. Lieux favorables à la méditation et à la réflexion, les jardins du paradis symbolisent l'âme de l'homme destiné à y vivre et le rapproche du créateur.

¹³ Urbaniste, aménageur retraité, M. Hamid est le créateur du « Groupement des experts marocains en développement économique et social » (1996) – Conférence *Les jardins de Rabat*, Institut français de Rabat, 17/04/1998, propos recueillis pendant la partie débat.

¹⁴ Entretien au jardin d'Essais.

Dans ces conditions à la fois matérielles et spirituelles, la mémoire historique et religieuse amène les usagers des jardins de Rabat à y voir davantage qu'un simple espace de végétation. Comme Marzak, beaucoup de visiteurs considèrent que « *Le jardin c'est la vie, et même plus que la vie : la belle vie, comme il y avait autrefois ici et comme celle qu'on aura au paradis, avec les fleurs et les oiseaux, sans bruit, sans pollution* »¹⁵. Le jardin fait sens pour ses usagers qui le considèrent à la fois comme lieu de mémoire, bien commun d'une histoire culturelle, lieu écologique et spirituel, puisque habité par Dieu. Ainsi, le rapport entre les usagers et les jardins est un lien presque de l'ordre amoureux.

3.2.2. Un lieu de liberté amoureuse

L'amour et les jardins forment un binôme connu depuis l'antiquité la plus reculée. Or à Rabat, si les jeunes filles jouissent d'une certaine liberté d'action, le soupçon du déshonneur plane encore sur leurs conduites, notamment à l'égard du sexe masculin. Les flirts ne sont pas très bien perçus par l'entourage familial et les jeunes couples non officiels préfèrent se trouver dans des lieux calmes, à l'écart d'une éventuelle rencontre avec une personne de connaissance. Les jardins publics, et notamment le jardin des Oudaïas car il est perçu comme très romantique, et le jardin d'Essais parce qu'il est peu fréquenté, sont des lieux de rencontres où les jeunes filles se sentent libres de rencontrer leur petit ami. Le jardin est un lieu du secret et de l'intimité grâce à ses buissons, ses haies, la lumière tamisée à travers les feuillages et le silence qui y règne. Les bancs en pierre ou en bois rappellent aux amoureux que des générations d'autres couples ont débuté leur histoire dans les mêmes conditions et au même endroit. Ils se situent alors dans une lignée d'amoureux dont ils sont les nouveaux héritiers à travers le lieu. Les jardins d'amour dont personne ne surveille l'entrée, qui est gratuite, permettent l'épanouissement de la liberté de rencontre, perçue pour les jeunes couples comme un symbole de modernité des mœurs sociales. Habités par la liberté et l'amour, ces jardins se rapprochent du paradis.

À travers une mémoire mythique ou historique, les usagers se sentent héritiers des jardins anciens, peut importe que leur modèle originaire soit perdu ou réinventé. Ils permettent une continuité de la pratique de la ville, et de ce fait font perdurer les habitudes citadines et ses valeurs. Lieux de mémoire ils sont aussi des espaces où l'on oublie le passé tout en vivant dans ses structures.

Conclusion

Lorsqu'on entend Monsieur Benabdallah, architecte à Casablanca, dire que « *Au Maroc, un jardin qui n'est pas approprié devient vite une décharge publique* », on comprend à quel point le jardin des Oudaïas et le jardin d'Essais ont été investis par les habitants de Rabat. Espaces vécus, ils possèdent une signification historique, culturelle, mystique et sociale que leur statut de patrimoine n'a fait que reconnaître officiellement. La mobilisation des voisins du jardin d'Essais pour sa sauvegarde, alors même qu'il était très dégradé et peu fréquenté montre bien que sous l'argument écologique qui a principalement servi pour son inscription, il s'agissait avant tout de sauvegarder un bien commun hérité, et dont on jugeait nécessaire qu'il soit transmis aux nouvelles générations. L'inscription étant une procédure plus rapide que le classement, elle a alors été privilégiée. Loin de s'adresser à un tourisme international, cette patrimonialisation relève de la défense et de l'affirmation de l'identité nationale. Assez largement fréquentés en moyenne, ces jardins publics de Rabat sont habités

¹⁵ Entretien au jardin Hassan, Rabat.

par la mémoire de l'âge d'or arabo-andalou, la colonisation, la modernité et la préservation de l'environnement naturel. Une visite dans ces lieux relève par conséquent bien davantage du symbolique que du simple bol d'air du citadin.

Bibliographie indicative

- Autrement*, « Le jardin notre double. Sagesse et déraison », n°184, 295 p., mars 1999
- CAILLE, Jacques, *La ville de Rabat jusqu'au protectorat français. Histoire et archéologie*, Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XLIV, Paris, ed Vanoest, 3 vol., 1949
- CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999 (1992), 271 p.
- Critique*, « Jardins et paysages », n°613-614, juin-juillet 1998
- GILLOT, Gaëlle, *Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe : politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*, Thèse de doctorat de Géographie, sous la direction de J-F Troin et J-C Depaule, Université de Tours, sept 2002, 505 p.
- HUNT, John Dixon, *L'art du jardin et son histoire*, Odile Jacob, 1996, 113 p.
- LAZZAROTTI, Olivier, « Tourisme et patrimoine », *Annales de géographie*, n°629, 2003
- LECLERC, Bénédicte, « La mission au Maroc », *FORESTIER, Jean-Claude-Nicolas. Du jardin au paysage urbain*, Paris, Picard, 1990, p.189-205
- MENJILI-DE CORNY, Irène, *Jardins du Maroc*, Paris, Le temps apprivoisé, 1991, 271 p.
- MOSSER Monique, NYS Philippe (dir.), *Le Jardin, art et lieu de mémoire*, Vassivière-en-Limousin, Les éditions de l'Imprimeur, 1995, 537 p.
- ROGER, Alain, *Court traité du paysage*, nrf Gallimard, 1997, 199 p.
- SIGNOLES, Pierre et alii, *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, CNRS éd., 1999, 373 p.

Mots-clés : Patrimoine, jardins, mémoire, identité nationale, pratiques urbaines

Key words : Urban heritage, gardens, memory, national identity, urban practices